

## **MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ**

*Déposée par le groupe de la gauche départementale*

*Rapportée par Jean ARRIUBERGE*

Le département des Pyrénées-Atlantiques est riche de la diversité de son cadre de vie. La mer, la montagne, l'urbain et le rural se mêlent sur ce territoire constituant un véritable atout. Aussi, les services publics et services au public sur ces territoires constituent un enjeu fort pour les populations et pour l'activité économique.

Le sentiment d'isolement, présent parmi les populations vivant dans des zones peu peuplées ou en périphérie urbaine se ressent désormais y compris dans les villes centres, en raison de la désertification médicale, des fermetures de bureaux de poste, des concentrations de services à un seul endroit sans augmentation de la capacité de service aux usagers ou encore de la dématérialisation, laissant une partie des citoyens en marge de la société.

Considérant la crise sociale qui touche actuellement la France et qui nécessite une présence forte de l'Etat sur les territoires et d'une coordination avec les collectivités territoriales,

Considérant la nécessité impérieuse de services au publics accessibles à tous au plus près des habitants,

Considérant que la concentration de ces services ne garantit nullement un meilleur service aux usagers,

Considérant les enjeux inscrits au sein du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) entre l'Etat et la collectivité départementale,

Considérant les efforts réalisés par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour lutter contre la désertification médicale avec le dispositif présence Médicale 64, le déploiement des services sociaux au plus près des territoires,

Considérant la décision du groupe La Poste de fermetures de bureaux au profit de points de contact dans des commerces privés et la modification du service qui en découle,

Les élus du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, réunis aujourd'hui en séance plénière, demandent :

- A La Poste d'assurer et de veiller à maintenir une répartition géographique homogène de ses points de contact sur les territoires, en prenant en compte les enjeux de proximité,
- Le maintien des bureaux de postes à Pau, Bayonne et Biarritz et l'arrêt des fermetures de bureaux de proximité,
- Une réflexion parlementaire sur les effets de la dématérialisation unique, privant de nombreux concitoyens d'un accès équitable aux services publics.